

BULLETIN COMMUNAL 2008

COMMUNE DE POSTROFF

AU SOMMAIRE

Elections municipales - Mars 2008 2
Délibérations du conseil municipal.....3
Les chiffres.....6
Les travaux réalisés.....8
Les projets.....9
Evènement 10
A l'école 12
Etat civil 13
La parole aux associations 15

Election municipale

MARS 2008



La nouvelle équipe municipale en place

L'année 2008 a été marquée par un événement majeur dans une commune, les élections municipales, qui permettent de renouveler l'équipe municipale. Le 9 et le 16 mars 2008, vous avez voté à plus de 75%, confirmant la bonne santé de la vie démocratique dans notre commune. Le conseil souhaite se présenter brièvement …



Marc WALTER - **Maire de Postroff**

Activité: Chef d'entreprise / travaux forestiers

Mandats: 1995-2008 : second adjoint au maire

Autres : Vice président du Syndicat des Eaux de Drulingen et Environ.



Ernest HOLZSCHERER- **1er Adjoint au Maire**

Activité: Coordinateur technique en extrusion à la SAREL depuis 1968

Mandats: 2002-2008 : conseiller municipal

Autres : Chef de corps des pompiers de 1980 à 2006. Vice président des donneurs de sang



Christophe STEIL - **Second adjoint au Maire**

Activité : Chef d'équipe à Strotralentz

.



Anne HOFF – **Conseillère Municipale**

Activité : Professeur des écoles à l'école maternelle de Rauwiller



Céline WILHELM – **Conseillère municipale**

Activité : Infirmière - Puéricultrice

Autres : Membre du conseil de Fabrique. Responsable du fleurissement de la commune.



Didier ROTH- **Conseiller municipal**

Activité : Exploitant agricole

Mandats : 1992-2008 : conseiller municipal

Autres : Président de l'Association Foncière



Richard BOCH – **Conseiller municipal**

Activité : Non communiqué

Mandats : 1992-2008 : premier adjoint au maire

Avant 1992 : conseiller municipal



Fabien OURY- **Conseiller municipal**

Activité : Technicien, conducteur d'installation

Mandats : 2002-2008 : conseiller municipal

Autres : Membre de l'association sportive de Postroff



Sylvie BLANSCHE – **Conseillère municipale**

Activité : Hôtesse de Vente / Total Argedis



Alexandre HIRAULT – **Conseiller municipal**

Activité : Informaticien – chef de projet – analyste programmeur



Léon WILHELM – **Conseiller municipal**

Activité : Charpentier Fer



Christine BOOS – **Secrétaire de Mairie**

Activité : Fidèle secrétaire de mairie de Postroff depuis 1996 / Secrétaire de mairie à Weyer (67) depuis 1989 / Attaché territorial

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Voici le compte rendu des décisions dont certaines seront détaillées dans un autre article de ce bulletin.

SEANCE DU 18 Janvier

Le conseil municipal décide de réaliser également **le crépissage du mur d'enceinte de l'église catholique et de mettre en peinture la grille et le portail,** en marge des travaux de ravalement et de restauration de l'édifice et sollicite des subventions complémentaires.

SEANCE DU 19 février



Le conseil municipal approuve **le compte administratif du budget communal** qui totalise 121.597,97 € de recettes et 100.667,41 € de dépenses de fonctionnement tandis qu'en section d'investissement, les recettes ont été de 84.410,29 € et les dépenses de 90.891,09 €

Le résultat de clôture est un excédent global de 14.449,76 €

Pour le **service annexe de l'assainissement**, les recettes d'exploitation ont été de 28.417,44 € et les dépenses de 5217,77 € tandis que pour la section d'investissement, les recettes ont été de 14.182,64 € pour aucune dépense.

Le résultat de clôture est un excédent global de 37.382,31 €

Le conseil municipal, décide de renouveler pour une période de 2 ans, **l'emploi d'adjoint technique** 2è classe à temps non complet au coefficient de 1/35è avec modulation horaire selon les besoins du service.

Le conseil municipal approuve **le rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement et celui relatif au prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

SEANCE du 21 mars

Le conseil municipal procède à **l'élection du maire, à la création des postes d'adjoint et à leur élection.**

Il procède ensuite à la constitution des commissions communales et élection des délégués aux organismes de regroupement, à la fixation des indemnités du Maire et de celles des adjoints ainsi que l'indemnité de conseil du receveur municipal.

SEANCE du 8 avril

Le conseil municipal **vote le budget primitif**.

Il vote aussi le taux des **4 taxes locales, sans les augmenter** compte tenu de la pression fiscale déjà exercée par les autres collectivités territoriales et l'augmentation des bases indépendamment de la commune.

Le conseil municipal décide également de **ne pas augmenter les loyers des logements communaux**.

S'agissant de **la maison en ruine au 28 rue principale**, Le conseil municipal décide de retenir la proposition de Monsieur le Maire, en accord avec l'Expert, de réaliser une étanchéité en maçonnerie ou couvertine des deux pignons afin de solidariser les pierres qui se détachent et éviter aux pluies de ronger la maçonnerie des deux murs, Monsieur WILHELM Lucien ayant donné devant l'expert, son accord pour le passage des ouvriers sur son toit.



Le conseil prend connaissance d'une demande de l'amicale des Chasseurs de Postroff représentée par Messieurs APOSTOLO et SASSI visant à l'acquisition de cet immeuble et décide de le leur vendre au prix de 1 € symbolique auquel s'ajoute les frais de mise en sécurité. Dans l'immédiat, et dans l'attente de l'inscription de l'immeuble au Livre Foncier, M. le Maire est autorisé à conclure un compromis de vente avec les futurs acquéreurs.

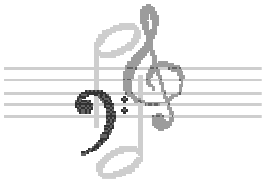
SEANCE du 26 mai

Compte tenu d'importants travaux de mise aux normes de l'assainissement en perspective dans

un proche avenir, en vue de constituer une réserve financière à cet effet, le conseil municipal décide de fixer **la redevance d'assainissement** comme suit : 3,15 € le M3 pour les 10 premiers m3 consommés puis 0,70 € le m3 pour les m3 suivants et d'appliquer les abattements relatifs aux exploitations agricoles selon l'arrêté n° 96 DDAF 3 - 017 du 19.2.1996.
Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2008, la commune, gestionnaire du réseau assainissement, est aussi chargée de facturer et de reverser à l'agence de l'eau Rhin-Meuse la redevance pour modernisation des réseaux de collecte auprès de tous les abonnés soumis à la redevance d'assainissement collectif. Le taux de redevance notifié par l'agence de l'eau pour Postroff est de 0,06 cents le m3 et figurera séparément sur la facture.

Le conseil municipal propose pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la **commission communale des impôts directs**, 24 personnes dont 12 seront retenues par le le Directeur des Services Fiscaux :
STEFFANUS Marie-Claire, WILHELM Jean-Marc, NEUBAUER Théo, HOLTZSCHERER Ernest, LEHE René et GANGLOFF André de Lixheim : titulaires
GANGLOFF Gérard, PFEIFFER Denis, WILHELM Marie-Thérèse, GRAFF Gérard, PETER Germain et SCHUSTER-GREIB Edgar de Niederstinzel : suppléants

Le conseil municipal, compte tenu de l'intérêt pour l'animation du village du **festival « Postrock 2008 »** dont le but est de promouvoir les artistes locaux de musiques actuelles et variété française, décide à l'unanimité de financer la location d'un chapiteau auprès de la communauté des communes du Pays de Fénétrange pour un montant de 150 €.



Le conseil municipal, après débat et vote sur le principe d'augmenter le prix de **vente du terrain 5 rue des alouettes,** récemment rétrocédé à la commune, compte tenu des frais divers supportés par la commune et de la nécessité de rajustement de ce prix sur les prix actuels du marché, se prononce comme suit : 5 conseillers souhaitent fixer le prix de vente à 1200 € l'are, 3 conseillers souhaitent le fixer à 1036 € l'are, 1 conseiller s'étant abstenu.



Compte tenu des résultats de ce vote, le prix de vente de cette parcelle de 14,53 ares est donc fixé à 1200 € l'are soit 17.436 € au total. Un affichage réglementaire sera fait en mairie pendant trois semaines en vue de recueillir les éventuelles demandes.

Le conseil municipal décide de procéder à **l'installation de deux poteaux d'incendie** en marge des travaux de voirie pour un montant total de 7.534,20 € HT.



SEANCE du 4 juillet

Etant donné que le **Bureau de l'association foncière de Postroff doit être renouvelé**, le conseil municipal prend acte que Monsieur Didier ROTH souhaite remplacer son père Gilbert ROTH en qualité de représentant de la Chambre d'agriculture et nomme Monsieur Fabien HOLTZSCHERER comme membre représentant la commune au sein de l'association foncière de Postroff, le Maire étant lui-même membre de droit sans avoir à être désigné par le conseil municipal.

Le conseil municipal décide d'accepter les **travaux d'entretien à réaliser en forêt communale**, à savoir la création de cloisonnements d'exploitation en parcelle 2 ainsi que l'entretien de cloisonnements sylvicoles en parcelle 3, travaux estimés à 1.287,99 € HT ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre d'ingénierie de 420 € HT.

Le conseil prend connaissance du rapport annuel 2007 de la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange présenté en date du 12 juin 2008 et portant sur le **prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**, l'accepte et en valide les informations, un exemplaire étant déposé en mairie à la libre consultation des administrés.

Le conseil municipal décide de **vendre à Monsieur Laurent JANUS et Mademoiselle Séverine SOUALMIA de Postroff, la parcelle 130 de la section 7 (5 rue des alouettes)** d'une surface de 14 ares 53 centiares de terrain au prix de 1.200 € l'are soit au total 17.436 €.

Le conseil municipal décide de **prendre en charge le coût de location de chapiteaux** loués pour la fête scolaire.

Le conseil municipal décide de consentir au Maire, pour la durée du présent mandat, un certain nombre de **délégations afin de favoriser une bonne administration communale**.

Le Centre de Gestion de la Fonction publique a communiqué à la commune les résultats de sa consultation au niveau départemental de cabinets **d'assurances pour couvrir les frais laissés à la charge communale en cas d'arrêt de travail pour cause de maladie et d'accident du personnel communal.** Le conseil décide d'accepter la proposition retenue par le centre de gestion, à savoir la CNP ASSURANCES dont le courtier est DEXIA SOFCAP pour une durée de 4 ans. Les taux seront plus intéressants pour la commune que ceux en vigueur actuellement.

Le conseil municipal fixe le **tarif unique de location de la salle des fêtes** à 80 €, avec ou sans utilisation de chauffage.

SEANCE du 17 octobre

Le conseil municipal décide de **renouveler son adhésion au processus de certification PEFC Lorraine** afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Le conseil municipal, au vu de la situation de certains redevables, et après délibération, décide par 8 voix contre deux de ne pas annuler des **créances de redevance d'assainissement** que le comptable du trésor n'a pu recouvrer.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal **d'adopter un règlement intérieur** dans lequel seraient définies les différentes procédures à mettre en œuvre en vue du respect des principes fixés à l'article 1er que sont la liberté d'accès à la commande, l'égalité de traitement et la transparence des procédures **de marchés publics**. Règlement adopté à l'unanimité par le conseil.

Le conseil municipal **décide de mettre la salle de l'école gracieusement à la disposition de l'association « enfants espérance du Brésil »** représentée par Marie-Claire STEFFANUS pour l'organisation d'une soirée « harengs » dont les bénéfices seront intégralement reversés au profit de cette association à but humanitaire.

Ventes de bois de chauffage : matérialisation, réception et dénombrement des lots.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que jusqu'à présent, la commune avait pour habitude de procéder à des ventes de bois aux particuliers et chargeait l'ONF de réaliser les cessions de bois de chauffage. Bien que la vente de bois soit clairement encadrée par le régime forestier, le cas des ventes de bois de chauffage en forêt communale constitue un cas particulier dans la mesure où une même coupe est fragmentée en plusieurs lots de taille réduite, entraînant une surcharge de travail importante pour les agents de l'ONF qui facturera désormais ce service. Afin d'éviter à la commune d'engager des frais supplémentaires, Monsieur le Maire propose que ces prestations soient réalisées directement par la commune représentée pour cela par le maire, le 1er adjoint et un adjudicataire d'un lot communal.



Le conseil municipal décide d'accorder à la **coopérative scolaire de Postroff, une subvention de 80,16 €** représentant la différence entre les dépenses engagées par la coopérative pour la création de l'arboretum et les différentes aides obtenues

LES CHIFFRES

DEPENSES

ARTICLE	OBJET INVESTISSEMENT	réalisations 2007	BUDGET prévisions 2008
	Déficit d'investissement reporté		6 480,00
1641	Emprunts en euros	17 625,43	11 700,00
202	Frais réalisation carte communale (solde)	935,10	
2111	Terrains (rétrocession terrain lotissement)		12 183,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 500,00
2184	Mobilier (école)	550,16	
2313	Constructions bâtiments communaux (église catholique)	4 654,46	87 174,00
2315	Installation, matériels et outillages techniques (voirie)	67 125,94	23 496,00
	FONCTIONNEMENT		
60611	Eau et assainissement	424,49	425,00
60612	Energie - Electricité	1 845,39	2 000,00
60621	Combustibles	1 131,42	2 000,00
60622	Carburants (essence tondeuse)	35,40	50,00
60631	Fournitures d'entretien	38,68	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	0	1 200,00
60633	Fournitures de voirie	0	600,00
6064	Fournitures administratives	563,23	400,00
6067	Fournitures scolaires	402,36	600,00
6068	Autres matières et fournitures	101,31	2 000,00
61521	Terrains	85,46	100,00
61522	Bâtiments	1 087,21	1 000,00
61523	Voies et réseaux	1 183,18	1 500,00
61524	Bois et forêts	1 226,30	1 300,00
61551	Matériel roulant	8,76	20,00
61558	Autres biens mobiliers	594,32	400,00
6156	Maintenance	800,19	1 000,00
616	assurances	3 305,73	3 300,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	386,06	500,00
6226	Honoraires	70,24	80,00
6232	Fêtes et cérémonies	241,28	664,00
6247	Transports collectifs	6 005,68	6 000,00
6251	Voyages et déplacements	139,84	140,00
6261	Frais d'affranchissement	166,40	170,00
6262	Frais de télécommunications	608,49	700,00
6281	Concours divers (cotisations...)	148,00	148,00
6282	Frais gardiennage (église, forêts et bois comm)	491,72	600,00
62878	A d'autres organismes	293,58	1 300,00
63512	Taxes foncières	1 295,00	1 400,00
6332	Cotisations versées au FNAL	21,00	24,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	98,10	100,00
64111	Rémunération principale	11 467,89	12 000,00
64131	Rémunération	1 079,57	1 100,00
64168	Autres emplois d'insertion (aide maternelle école)	4 652,04	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	5 709,00	6 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	4 464,19	5 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	457,00	500,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	21,00	21,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	131,89	132,00
6531	Indemnités	9 426,09	13 600,00
6533	Cotisations de retraite	543,00	600,00
6553	Service d'incendie	2 382,31	2 418,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	1 258,00	3 000,00
6574	Subv. fonct.aux asso. (dont remboursement vente presbytère)	29 231,00	2 336,00
66111	Intérêts sur les emprunts	7 045,61	6 150,00
665	Escomptes accordés	0	100,00
23	Virement à la section d'investissement	0	29 476,00
	DEPENSES TOTALES	**191 558,50 €**	**254 787,00 €**

	INVESTISSEMENT		
	Excédents d'investissement année précédente	16 350,69	
10222	FCTVA (récupération TVA sur travaux année 2006)	24 448,56	35 655,00
1068	Excédents de fonctionnement année précédente	23 276,88	20 930,00
1323	subventions Département	17 644,16	22 930,00
1325	Groupements de collectivités (communauté communes)	0,00	1 600,00
1328	Autres	2 070,00	0,00
1341	dotation équipement ETAT	0,00	14 506,00
165	cautions locatives	620,00	0,00
2113	vente terrain lotissement	0,00	17 436,00
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	29 476,00
	FONCTIONNEMENT		
7022	Coupes de bois	5 142,00	1 300,00
70323	Redevance d'occupation du dom.public communal (France télécom	864,92	190,00
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	6 761,00	6 761,00
70878	par d'autres redevables	2 599,57	1 500,00
7311	Contributions directes (4 taxes locales)	24 711,00	26 765,00
7381	Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière	11 389,11	11 000,00
7411	Dotation forfaitaire (ETAT)	28 106,00	28 395,00
74121	Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	2 626,00	2 600,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	3 850,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	5 599,00	3 631,00
742	DotationS aux élus locaux	2 617,00	2 681,00
74718	Autres	182,19	60,00
7473	Départements	75,00	75,00
7478	Autres organismes	3 260,80	10 000,00
74832	Attribution du Fonds départemental de taxe prof.	6 710,69	6 800,00
74833	Etat-Compens.au titre exonérations taxes prof.	28,00	21,00
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	1 555,00	1 675,00
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	1 158,00	940,00
752	loyers des immeubles et terrains communaux	6 796,85	7 000,00
758	Produits divers de gestion courante	714,21	700,00
619	R.R.R. obtenus sur services extérieurs	183	160,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel (aide maternelle	5 010,26	0,00
774	Subventions exceptionnelles	1 658,37	0,00
	RECETTES TOTALES	**206 008,26 €**	**254 787,00 €**
	résultat	+ 14449,76	

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
	DEPENSES	**2007**	**prévisions 2008**
6811	amortissement budgétaire	3732,53	3732,53
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	37509
6811	Dotations aux amort. sur immo. incorp. et corp.	0	0,47
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	973,04	1200
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0	1000
615	Entretien et réparations	500	1000
617	Études et recherches	0	3000
654	Pertes sur créances irrécouvrables	12,2	30
23	Virement à la section d'investissement	0	19436
	DEPENSES TOTALES	**5 217,77 €**	**66 908,00 €**
	RECETTES		
1	Résultat d'investissement reporté	10450,11	14182
10222	FCTVA	0	158
28158	autres installations techniques	0	0,47
28158	AMORTISSEMENT	3732,53	3732,53
21	Virement de la section d'exploitation	0	19436
2	Résultat de fonctionnement reporté	22645,45	23199
7061	Redevances d'assainissement collectif	5771,99	6200
	RECETTES TOTALES	**42 600,08 €**	**66 908,00 €**
	résultat	+ 37382,31	(*)

(*) ce résultat est équilibré car il s'agit d'un budget prévisionnel

LES TRAVAUX REALISES

RAVALEMENT DE L'EGLISE CATHOLIQUE

Tout au long de l'hiver passé, on a pu assister aux travaux de ravalement de l'église catholique.



Souvent, lorsque la température négative incitait plutôt à se calfeutrer chez soi, les ouvriers de l'entreprise EMEC étaient pourtant à pied d'œuvre.
Le résultat de leur travail est réussi.
L'église de l'Exaltation-de-la-Sainte-Croix a fait peau neuve et c'est tout le centre village qui resplendit avec l'édifice.

Le coût total des travaux s'est élevé à 82 194,68 € tandis que les travaux de mise en peinture de la grille ont été réalisés bénévolement par des membres du conseil de fabrique.



S'agissant du financement, nous remercions la paroisse catholique pour sa participation de 10.000 €. Les autres aides à savoir de l'Etat, du Département de la Moselle, de la Région Lorraine ont contribué à ce que ces travaux puissent être réalisés sans augmenter l'endettement de la commune. Quant à la T.V.A., elle sera reversée par le Fonds de compensation de TVA en 2010.

Travaux de voirie dans la rue du tilleul et rue ses lilas

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Drulingen et Environs a entrepris la réalisation d'importants travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable dans la rue des lilas. Or, ces travaux ont eu pour effet de fragiliser de façon importante une voirie déjà détériorée et pour des raisons de sécurité, il était urgent de procéder à sa réfection.

Ainsi, l'entreprise SOTRAVEST d'Oberbronn, déjà chargée des travaux d'eau potable par le Syndicat, a été chargée, pour le compte de la commune qui a pu ainsi bénéficier de conditions très favorables, de réaliser la réfection de la voirie pour un montant de 15.074 €.

LES PROJETS

NOUVEAU LOTISSEMENT

Au cours de la séance du 4 juillet, les membres du conseil municipal ont débattu sur l'intérêt voire la nécessité d'envisager la création d'un nouveau lotissement, ceci, en vue d'offrir aux jeunes ménages la possibilité d'acquérir des terrains en vue d'y construire une maison d'habitation et de pérenniser le

fonctionnement de l'école ; étant donné que la commune détient la maîtrise foncière sur la parcelle 82 de la section 6 au lieu-dit « lerchenberg » d'une surface de 134 ares et 73 centiares, en continuité avec la rue des alouettes, et que ce terrain est classé en zone A de la carte communale.
Après délibération, le principe d'un tel aménagement est donc voté à l'unanimité et il est convenu de consulter plusieurs prestataires pour la réalisation d'une étude préliminaire qui a pour but de recenser les données techniques existantes, de les localiser sur un fond de plan, de définir les réseaux et cheminements pour la viabilité de la nouvelle zone d'habitation, la vérification du contexte réglementaire, le projet de découpage des voiries et parcelles, leur desserte en réseaux, l'estimation du coût des travaux à engager.le rendu sera composé d'une notice, d'un plan de l'état existant et d'un plan projet de l'estimation des travaux.
C'est ensuite, au cours de la séance du 17 octobre que le conseil a examiné les résultats de la consultation de cabinets d'ingénierie, à savoir :
Sur cinq cabinets consultés, ont été réceptionnés, deux propositions et deux lettres d'excuses.
C'est donc l'offre de SAFEGE Ingénieurs Conseils de METZ qui a été retenu pour un montant de 3.895,50 € HT.
L'étape suivante consistera pour le conseil municipal, au vu des résultats de cette étude, de décider de la viabilité d'un tel projet à l'échelle communale et les conditions de sa réalisation avant d'entreprendre quoi que ce soit. A suivre…

MISE AUX NORMES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Depuis une trentaine d'années, une législation de plus en plus contraignante vise à limiter les pollutions dues au rejet des eaux usées, notamment domestiques.
Si les grandes et moyennes agglomérations ont pu mettre en place des systèmes d'épuration efficaces, il n'en va pas de même pour les petites communes rurales.

Engagée dès 2003 par la Communauté des Communes du Pays de Fénétange, pour le compte des communes membres, la démarche visant à la mise aux normes des systèmes d'assainissement a débuté par le choix de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour une mission d'assistance et de conseil, concrètement, un accompagnement à la prise de décision en matière d'assainissement.

Pour Postroff, se pose la question du devenir de l'installation épuratoire vieillissante (dont la mise en service est intervenue en 1971) et la nécessité de réhabiliter les réseaux internes de votre commune. L'étude de diagnostic de réseaux réalisée en 2007 par le Cabinet SESAER avec la participation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Général de la Moselle permettra plusieurs phases,

1) L'Inventaire de l'existant et pré-zonage
2) Le Diagnostic et mesures
3) Des Investigations complémentaires (inspections télévisées, carte d'aptitudes des sols…)

La DDAF, dans le cadre de sa mission topographique, a chargé le bureau de géomètres LAMBERT de réaliser des plans de récolement de notre réseau d'assainissement.

Enfin, la 4ème phase permettra la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement dont l'objectif est de proposer un panachage de solutions individuelles ou collectives en fonction de la sensibilité du milieu, des problèmes existants, de l'évolution prévisible de la commune et de l'intérêt financier des différents scénarios.
Enfin, il permettra la proposition d'un zonage d'assainissement définitif visant à la hiérarchisation des priorités d'actions, le tout, soumis à enquête publique de zonage.

Marie-Claire STEFFANUS, Maire de Postroff de 1995 à 2008, est nommée au grade de Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques

Marie-Claire STEFFANUS a été élue maire de Postroff le 25 juin 1995, par « accident » comme elle aime le dire. Mais c'est donc avec un courage immense et un acharnement sans limite qu'elle s'engage dans cette mission avec toutes ses difficultés, sans expérience mais avec la volonté de mener à bien ce qu'on pourrait qualifier de sacerdoce.



Un village sans école depuis 1992

Maman de six enfants (dont le petit dernier naîtra en 1998), elle écrivait le 16 février 1996, dans le bulletin municipal, sous forme de lettre ouverte aux responsables politiques, ceux de l'Education Nationale, aux habitants : *« hier, 15 février 1996, les enfants de l'école de Baerendorf (67) fêtaient carnaval dans les rues de Postroff (57). (…) comme par magie, la fête gagnait le village. Les enfants en habits multicolores riaient et chantaient, les cotillons virevoltaient dans l'air. Parents et grands-parents, sur le seuil de leur porte, avaient du mal à cacher leur émotion. Mais peu à peu en suivant ce cortège si vivant, la joie céda le pas à la mélancolie. Cette fête n'était qu'illusion : A Postroff, l'école est fermée ; les treize enfants du village sont scolarisés à Baerendorf. Le bâtiment pourtant presque neuf, spacieux, clair et confortable demeure désespérément vide. Les rires des enfants ne fusent plus jamais dans la cour. L'école de Postroff a été bradée (…) je suis maire d'une commune, non sans enfants, mais sans école ! »*

Cependant, quelques années plus tard, après l'implantation d'un lotissement communal favorisé par de sévères restrictions budgétaires dans le fonctionnement, encouragée par une équipe municipale jeune dont la moyenne d'âge est de 30 ans, elle obtient un entretien avec Monsieur CARRE, alors Inspecteur Départemental de l'Education Nationale de Sarrebourg-Ouest, le lundi 27 novembre 2000. Elle lui présente alors une demande d'ouverture d'un poste élémentaire pour Postroff. A l'appui de sa demande, elle argumentera : la présence d'un lotissement à Baerendorf (24 maisons), l'aménagement par réhabilitation ou construction nouvelle de 23 nouveaux logements à Postroff. Elle promet aussi d'engager d'importants travaux de réhabilitation de l'école si sa demande aboutissait.

Cette rencontre sera décisive. Il émettra un avis très favorable : « l'ouverture de l'école de Postroff et la création d'un R.P.I. avec le village de Baerendorf facilitera une organisation pédagogique de qualité conformément à la politique de cycles de l'éducation nationale (…) ».

Elle obtiendra même le détachement de Madame Marlène FROMEYER, alors enseignante à l'école de Baerendorf (67) vers l'école de Postroff pour la rentrée 2001/2002.

La réhabilitation de l'école : un chantier ambitieux

Dès lors, les choses vont aller très vite. Munie de son « bâton de pèlerin », elle ira frapper à toutes les portes pour obtenir le financement des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de l'école. Ce fut la réalisation d'un rêve qu'elle s'est donné les moyens de réaliser, malgré les embûches.

C'est donc en ce vendredi 7 novembre 2008, à l'issue de l'assemblée générale décentralisée de l'association des Maires du canton de FENETRANGE qui s'est tenue à Postroff sous la présidence de Marcel KALK, Maire de Hilbesheim que la commune a souhaité lui faire honneur. Monsieur le Sous-Préfet de Sarrebourg Patrick VENANT a eu le plaisir de lui remettre cette distinction en présence de Monsieur Daniel BEGUIN, Vice Président du Conseil Régional, de Monsieur Alfred POIROT, Vice Président du Conseil Général et de l'assemblée des Maires et adjoints.



A L'ECOLE

La Carnaval

Cette année les écoliers ont fêté le Carnaval à Postroff. Tous les enfants étaient déguisés ainsi que les parents et les enseignants qui les accompagnaient.
C'est le coeur joyeux qu'ils ont défilé dans les rues du village et sonné aux portes pour récolter bonbons et friandises.
Après avoir tant marché les enfants ont été bien contents de déguster les délicieuses crêpes préparées par les mamans.



La fête scolaire

La fête scolaire a eu lieu à Postroff le samedi 7 juin.
C'est sous trois grands chapiteaux dressés sur le terrain de volley qu'elle a débuté avec une kermesse. Au programme : jeux d'adresse et d'équilibre récompensés par de petits cadeaux.





La fête s'est poursuivie en soirée avec le spectacle des enfants où se sont mêlés chants et danse pour le plus grand plaisir des spectateurs.
Grâce à la participation toujours nombreuse des volontaires, un repas a été servi : pizzas, flamms, grillades et gâteaux.

Encore une belle journée pour nos écoliers.

La plantation des arbres

Le lundi 31 mars les élèves de l'école ont planté des arbres le long du chemin après le cimetière. Les conseillers municipaux avaient creusé des trous destinés à accueillir les 11 arbres de différentes espèces.
Les enfants ont ainsi planté : un sorbier, un frêne, un orme, un platane, un hêtre, un chêne, un tulipier, un merisier, un marronnier, un châtaignier, un sophora.
Merci encore à Ernest Holtzscherer qui s'est occupé durant tout le printemps et l'été de l'arrosage de notre joli arboretum.

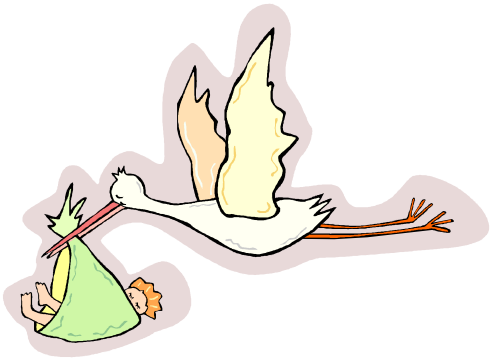


ETAT CIVIL

Hommage à nos aînés

Mme.FOUS Louise née en 1911
Mme. GANGLOFF Amélie née en 1919
Mme. BREHM Caroline née en 1920
M. ROTH Arthur né en 1920
Mme. MAURER Frida née en 1922
Mme. WIES Irma née en 1923
M. QUIRIN Emile né en 1924

NAISSANCES



Annabelle OURY, née le 22 octobre
Fille de Fabien et Stella
Au 41 rue principale
Clémence WILHELM, née le 1er décembre
Fille de Jean-Marc et Rosine
Au 1b rue principale

Nous adressons nos plus vives félicitations aux heureux parents !



ARIAGE

31 mai, c'est Ernest HOLTZSCHERER, adjoint au Maire qui a eu l'honneur de recevoir le consentement mutuel de Michaël WEYER et Christelle PIERCY



Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès de Erika BREHM, décédée le 05 avril à l'âge de 53 ans

Othon WILLIG, décédé le 23 avril à l'âge de 82 ans

Et Cécile OURY veuve WILHELM, décédée le 19 novembre à l'âge de 85 ans.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATION SPORTIVE POSTROFF

Cette année nous avons fait la marche aux pois le 2 mars sur le circuit 2006 vers Baerendorf

Par contre, cette fois il faisait froid, du vent et un peu de pluie et le feu était le bienvenu. Nous avons fini cette journée à la salle de l'école avec une un bon repas chaud.



Le tournoi de volley à eu lieu le jeudi de l'ascension, le 1er mai. Là aussi un date avancée et la météo incertaine avait réduit le nombre d'équipes. mais le principal, tout le monde fut content en fin de journée. Un bilan très positif.



Le 13 juillet, la 24ème marche populaire, le circuit côté Kirrberg a drainé le nombre constant de marcheurs. Là aussi le bilan est positif. Les démarches administratives ont en effet laissé planer le doute sur la journée, mais tout fut balayé en laissant place à une bonne journée.

Au nom de l'association, je tiens à remercier tous ceux qui nous ont prêté main forte pour le bon déroulement de nos manifestations.

Pour l'A.S.P.
OURY Fabien

FESTIVAL POSTROCK : du rock à la campagne



Les associations APOST'ROCK et MIMILE MUSIC avaient planté le décor du festival Postrock au milieu du village le 26 juillet.

Avec une programmation que les organisateurs voulaient éclectique, la manifestation s'ouvrait à la chanson, au jazz, au rock et au reggae.
Dans l'après-midi, une bourse aux instruments de musique avait rassemblé quelques amateurs, et c'est vers 18 h que les premiers spectateurs (en majorité des enfants, et venus nombreux !) prirent place devant la scène. Tout d'abord aménagée en théâtre, elle accueillait un spectacle de marionnettes, imaginé et produit par l'association Apost'Rock.



En ouverture de la soirée concert, la chanteuse IZA nous présentait son répertoire folk. Le duo formé par les guitaristes Pascal MASSELON et David HOFFMANN poursuivait avec une interprétation de quelques standards jazz.
De l'électro aussi avec OH Music Band, suivi d'une fusion jazz-rock nébuleuse avec les TRIBOQUES.
Enfin, le groupe MYAL clôtura cette soirée sur des rythmes reggae à en faire danser plus d'un…
Le bon déroulement de cette manifestation et les échos positifs qui en découlèrent ne peuvent que nous encourager à souhaiter une réédition du festival Postrock !

CLUB DE GYMNASTIQUE

Ca bouge à Postroff !

Depuis 5 ans, tous les mercredis soir à 20h, nous nous réunissons pour un cours de gym très varié animé par Michelle ERKER.
Associé au club de Fénétrange, nous accueillons des membres de différents villages alentours, et même de Sarrebourg, pour un moment de sport toujours dans la bonne humeur.
Avis aux amateurs…

Amicale des donneurs de Sang Bénévoles.
Fénétrange – Niederstinzel – Postroff

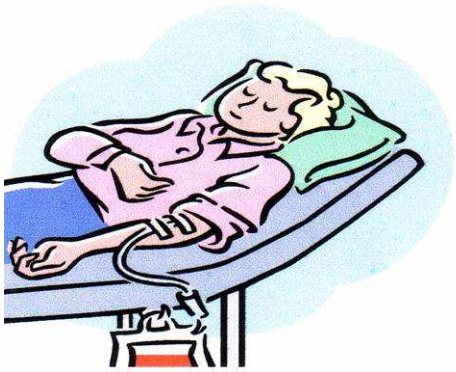
Bilan des activités 2008, l'association a permis de *collecter 225 dons* (12 premiers dons).

Fénétrange 11/01/08 : **78 donneurs**
21 de Fénétrange, 14 de Niederstinzel, 16 de Postroff, 7 de Diedendorf, 10 de Wolfskirchen, 10 d'autres villages (5 premiers dons).

Postroff 30/05/08 : **91 donneurs**
13 de Fénétrange, 10 de Niederstinzel, 30 de Postroff, 7 de Diedendorf, 12 de Wolfskirchen, 19 d'autres villages (4 premiers dons)

Niederstinzel 31/10/08 : **56 donneurs**
9 de Fénétrange, 11 de Niederstinzel, 15 de Postroff, 8 de Diedendorf, 8 de Wolfskirchen, 5 d'autres villages (2 premiers dons)

ACTIVITES : 2009



Collectes :	Fénétrange	09 janvier 2009
	Postroff	29 mai 2009
	Niederstinzel	30 octobre 2009
Assemblée générale		février 2009
Participation au marché de Noël de Fénétrange		

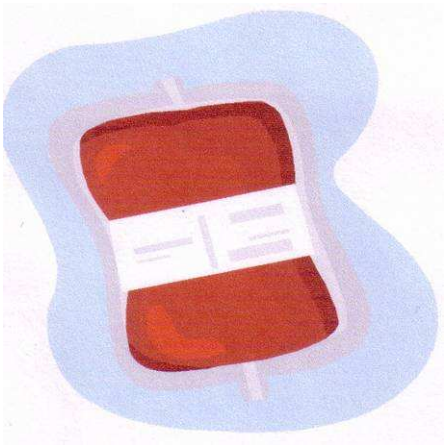
L'année 2008 s'est achevée avec un bilan très positif, vu le nombre de dons (225) au courant de l'année, vous avez fortement contribué à ce résultat et je vous en remercie chaleureusement.

La collecte de Postroff fut une grande réussite, je vous encourage à persévérer dans cette continuité, et que le nombre de donneurs augmente encore lors des collectes.

En 2008, la demande en concentrée de globules rouges connaît encore une augmentation de 5%. Ce sont les collectes mobiles qui permettent de faire face à cette demande accrue.
Certaines pratiques médicales ou chirurgicales nécessitent d'avantage de transfusions. Il est nécessaire de recruter des nouveaux donneurs.

Je remercie la population pour leur accueil et leur générosité lors de la vente des calendriers et la commune pour la mise à disposition des locaux pour les collectes.

Réouverture du site de plasmaphérèse
1, avenue Poincaré à Sarrebourg
Tel : 03 88 21 25 16



Le comité s'associe à moi pour vous adresser nos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2009, pour vous et vos proches, et pour les malades qu'ensemble nous contribuons à sauver.

Le Président,
Dany KLEIN